

COMMUNIQUE DE PRESSE – 27/05/2022

La prime covid de relance à Bruxelles relance aussi... de la colère !

Le secteur culturel (non subventionné) et événementiel - indispensable à l'attractivité et au rayonnement de la Capitale – se sent lâché et trahi par le gouvernement bruxellois. En cause ? Le soutien financier insuffisant proposé aux entreprises éligibles depuis le 23 mai pour faire face aux conséquences de la crise Covid 19. Cette aide est perçue par les entreprises concernées comme une mesure injuste de plus. Les entreprises culturelles et événementielles de la Région Bruxelloise ont pourtant payé le prix fort des mesures de restrictions covid plus que partout ailleurs. Le secteur ne décolère donc pas.

Tout ça pour ça ?

Les entreprises du secteur culturel et événementiel ne se sentent pas autant soutenues que ce le gouvernement bruxellois prétend. C'est la prime dite « de Relance 2022 » rendue accessible le 23 mai dernier qui déçoit ! Et c'est peu de le dire.

- L'aide arrive très tard (Il a fallu plus de 6 mois pour la mettre en œuvre, soit une éternité pour une entreprise aux prises avec des problèmes de trésorerie)
- Les montants accordés sont insuffisants pour compenser les effets dévastateurs de 2 ans de crise covid (crise à laquelle succède une crise économique majeure : inflation, pénuries, perte de pouvoir d'achat, diminution de recettes, augmentation des coûts)
- L'aide financière aux entreprises bruxelloises est très largement inférieure aux mesures de soutien accordées en Région Wallonne et encore plus en Flandre. **Ceci crée des distorsions de concurrence entre les uns, mieux soutenus, et les autres...**
- Cette aide disponible jusqu'au 6 juin 2022 **ne tient pas les promesses faites** par 3 ministres bruxellois (R. Vervoort, B. Trachte, S. Gatz) aux représentants du secteur il y a quelques mois.

Le secteur événementiel et culturel ne vit pas donc pas l'annonce de l'indemnité uniquement comme une trahison des engagements politiques mais a **l'impression qu'on se moque de lui**.

Lors des discussions préalables, il avait été question d'une **indemnité conséquente calculée sur base d'un pourcentage de perte du chiffre d'affaires**, à l'image de ce que les autres régions ont fait. On en est très loin et ceci alors même **que les premières aides bruxelloises pour compenser les pertes du secteur pendant la crise covid étaient déjà inférieures aux besoins** et très inférieures aux mesures de soutien accordées en Région Flamande par exemple.

Après 2 ans de crise, cette « prime de relance 2022 » est même vexatoire tant elle ne tient pas compte des réalités et spécificités des entreprises culturelles et événementielles. En plus, ce n'est que le 23 mai que le secteur a découvert que **leur aide financière serait soumise à l'impôt !** (ce que les autres entités n'ont pas fait). En effet, la région bruxelloise a précisé ceci : *« Contrairement aux primes COVID octroyées par les Régions jusqu'au 31 mars 2022, la prime Relance 2022 ne bénéficie pas d'une exonération d'impôt. »*.

Nous avons besoin d'un vrai soutien et pas d'un saupoudrage politique

Le secteur est confronté à de multiples défis à la suite du COVID : très grande **pénurie de main d'œuvre** -et donc de **personnel qualifié**-, épuisement **des travailleurs** qui doivent faire plus de prestations avec moins de personnel disponible, embouteillage dans les salles, perte **de rentabilité** vu l'explosion des coûts, inflation et nette baisse des recettes, billetteries qui tardent à revenir à la normale, pénuries diverses de matériel technique, problèmes de livraison, etc...

Dans ce contexte très tendu, le secteur culturel et événementiel, qui avait besoin d'une aide à la hauteur de la situation, devra se désoler d'une indemnité insuffisante, résultat de compromis politiques et concessions diverses pour contenter les uns ou les autres !

La Région « aidera » finalement un peu tous les secteurs de façon identique sans tenir compte des réalités et spécificités des entreprises. C'est une évidence, après avoir payé le prix fort de la crise covid, les entreprises du secteur culturel ou événementiel avaient besoin de bien plus pour se relancer et pérenniser leurs activités.

« Relance 2022 » ? C'est déjà raté !

« L'indemnité COVID 2021 » annoncée le 23/02 est devenue « prime de Relance 2022 ». Le vocabulaire a changé, mais question relance en 2022, c'est **déjà raté** :

- Nous sommes quasi en juin, à la moitié de 2022, et donc en fin de la saison d'événements et spectacles en intérieur...
- **Rien n'est prévu pour compenser les pertes dramatiques du mois de janvier 2022** alors que les jauges étaient limitées à 200 personnes quelle que soit la taille de la salle et que les activités étaient donc de facto à l'arrêt.
- Rien n'est prévu pour les phases rouge et orange du baromètre, synonymes d'annulations et de reports en cascade en février, mars et même avril...
- Et pour la fin 2022 ? Il n'y a **pas de fonds de garantie car il s'arrête fin octobre**. Cette « assurance » contre les restrictions et risques covid ne couvre donc plus les activités culturelles ou événementielle juste au moment où le risque covid reviendra.

Alors, oui, question relance 2022, on repassera !

La Région aura donc mis 6 mois pour finalement reformuler une prime Tetra v3 au rabais et impossible.

En tant que Fédérations, nous nous demandons donc ce que la Région entend alors par « prime de relance ». **Quelle entreprise peut sérieusement se relancer après deux ans de crise avec les montants accordés ?** Où reste donc la prime conséquente promise pour l'année 2021 ? Que prévoit la Région pour indemniser les pertes de 2022 ?

Des primes inadaptées

Dans les clauses d'accessibilité au soutien financier, la **Région ne tient toujours pas compte de l'intermittence ni de la saisonnalité intrinsèques au fonctionnement du secteur culturel et événementiel.**

Pour calculer la prime, il faut comparer les chiffres d'affaires de 2019 et 2021. Mais on ne tient pas compte des pertes liées au Covid en 2022, ni du fait que les recettes de la période de référence 2021 ont été biaisées par des reports d'événements annulés. Les Fédérations avaient pourtant répété souvent les spécificités de son secteur au cours des 2 années de crise COVID. L'intermittence notamment. Elle est au cœur de la réforme du statut des Artistes... mais ignorée par les gouvernements quand il s'agit d'aider les entreprises qui emploient les intermittents (techniciens, artistes, prestataires). En ne tenant pas compte du volume d'emploi intermittent dans les aides, c'est un peu comme si les entreprises concernées n'avaient fait travaillé personne en 2019 (période de référence).

La Région objectera que : ...la prime étant destinée à un ensemble élargi de secteurs, il ne saurait être tenu compte des particularités de chacun, et... que le gouvernement a décidé de donner un peu à tout le monde dans les limites de ses possibilités et maigres budgets disponibles.

Il n'aura pas échappé aux membres du gouvernement, et dans les cabinets, que certains ont été mieux aidés que d'autres et à plusieurs reprises (tant mieux pour ceux qui ont reçu plus, c'était nécessaire). Il y a eu aussi quelques effets d'aubaine...

Mais, le secteur culturel et événementiel n'a pas pu, lui, cumuler double droit passerelle (pour les indépendants), indemnités, exonérations et ouverture en take away par exemple ! Pour un spectacle ou certains événements, limiter la jauge à 200 personnes (quelle que soit la taille de la salle) signifiait fermetures, reports, annulations.

Or, ceux qui ont déjà été un peu mieux aidés sont à nouveau éligibles et c'est très bien comme ça. Mais, **pourquoi « maltraiter » davantage le secteur culturel et événementiel** (par rapport à d'autres) quand il s'agit d'indemniser nos entreprises alors qu'elles ont payé au prix fort les restrictions sanitaires de la crise covid ? Pourquoi cette double ou triple peine ?

Cette aide à la relance 2022 rate donc son objectif et relance surtout colère et sentiment d'injustice au sein de notre secteur en particulier.

Des garanties pour le Fonds de garantie !

Pour rappel, et pour le surplus, les Fédérations demandent depuis des mois qu'on évoque les problèmes majeurs liés au Fonds de Garantie bruxellois, et notamment, mais pas uniquement, le terme envisagé du fonds de garantie tel qu'actuellement posé au 31/10/2022.

A cette question, le gouvernement répondra qu'il doit fonctionner par année budgétaire et ne peut donc s'engager au-delà de cette date. Et que fait-on pour y remédier ? Absolument rien... on cherche, ou on attend ?

Devons-nous attendre nous, une nouvelle année budgétaire pour être fixé sur notre avenir ?

Le seul risque garanti c'est le risque d'un retour du covid en novembre, décembre et les mois d'hiver... Mais le fonds de garantie s'arrête fin octobre. Quand il risque de pleuvoir, on nous prive de parapluie, mais on ressortira toutes les mesures Covid et restrictions ? Il y a urgence parce qu'un spectacle, un événement ou une tournée s'envisagent par saison, longtemps à l'avance (et donc dès maintenant) pour novembre, décembre 2022 mais aussi au-delà de 2022... Une saison de spectacles par exemple est à cheval sur 2 années civiles ou budgétaires, et tout le monde le sait (notez bien qu'en Wallonie il n'y a aucun fonds de garantie, c'est encore pire).

Pour toutes ces raisons, les Fédérations demandent au Gouvernement Bruxellois de revoir sa politique d'aide concernant la prime de relance 2022, de tenir compte des pertes subies en 2022 et de travailler sur la prime promise pour l'année 2021, de revoir le mécanisme de garantie et de tenir compte des spécificités des secteurs de la Culture et de l'événementiel.

Signataires :

Fédération de la Culture Indépendante (FCI) - Pierre-Alain Breeveld

Event Confederation - Stijn Snaet

Fédération des métiers de l'Événementiel - André Joyeux

Ps : les Fédérations signataires saluent tout de même la rapidité du traitement des dossiers en Région Bruxelloise